

# [COVID-19] LA VILLE DE MEYRARGUES RESTE À VOS CÔTÉS

# BULLETIN D'INFORMATIONS SPÉCIALES

B | S | 1992

Édition réalisée par votre commune 04 42 57 50 09 contact@meyrargues.fr



www.meyrargues.fr

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bulletin d'informations spéciales (BIS) N°2 - NOVEMBRE 2020. Tiré à 1950 exemplaires Hôtel de ville, avenue d'Albertas 13650 Meyrargues - 04 42 57 50 09 Directeur de publication : Fabrice Poussardin Comité de rédaction et de conception : service communication de la mairie Meyrargues Chloé Arnaud, Philippe Grégoire. Imprimé par l'Imprimerie de Haute-Provence (IDHP) IMDDIM'VEDT®

#### LA COMMUNE VOUS LIVRE UN BULLETIN SPÉCIAL POUR VOUS ACCOMPAGNER

Au vu des circonstances dues à l'état de crise sanitaire actuel, la municipalité vous propose ce deuxième livret spécial pour vous accompagner dans votre vie quotidienne. Il recense des informations pratiques concernant les services municipaux, les démarches, les diverses mesures spéciales...

> Restez informés en suivant le "fil info Covid" sur meyrargues.fr Attestations de déplacement à télécharger sur meyrargues.fr

> > Renseignements: contact@meyrargues.fr

#### SOMMAIRE MOT DU MAIRE **p.3** Services municipaux p.4-5 Environnement déchets **p.6** La médiathèque **p.7** La vie économique p.8-9 Les écoles p.9 Le site internet de la commune p.10 Les supports de communication p.11

#### LE BUREAU DE LA POSTE **RESTE OUVERT**

Les services du groupe La Poste (groupe indépendant de la municipalité), assure mettre tout en oeuvre pour maintenir les bureaux de Poste ouverts.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le bureau de Mevrargues est ouvert le :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h Le jeudi de 9h30 à 12h.

Des mesures de précaution sont appliquées en termes de nombre de personnes simultanément accueillies et les jours et horaires ont été modifiés. Pour connaître tous les horaires des bureaux : laposte.fr ou 3631.







COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée







Mesdames, Messieurs, Cher(e)s ami(e)s Meyrarguais(es),

Face à la situation sanitaire et aux mesures gouvernementales, que l'on sait contraignantes et difficiles à accepter, nous restons près de vous. Nous vous proposons ce deuxième numéro du Bulletin d'informations spéciales "BIS". Il s'agit d'un livret informatif qui, je l'espère, vous apportera des éléments pratiques et des informations précieuses quant aux démarches de votre vie quotidienne qui sont bouleversées par les mesures de précaution dues à l'épidémie de la Covid-19. Nos services municipaux restent ouverts mais uniquement sur rendez-vous, afin de préserver la santé de nos agents et de vous tous. Je tiens à remercier tous ceux qui se mobilisent, chaque jour, tels que les agents municipaux et ceux des services techniques qui poursuivent leurs missions. Je félicite également les directeurs et les enseignants du groupe scolaire, les équipes de nos écoles, des crèches, du centre de loisirs et de la restauration scolaire qui assurent l'accueil des enfants ainsi que le portage de repas pour les personnes du bel âge ne pouvant plus fréquenter le foyer de l'Âge d'or. Je veux également remercier les élu(e)s qui sont sur le terrain et sans qui la gestion de cette crise nous serait encore plus difficile à affronter.

Face à une actualité malheureusement frappée par des actes terroristes, sachez que le plan Vigipirate renforcé a été instauré. Les forces de l'ordre assurent donc une surveillance accrue des établissements scolaires et je tiens à féliciter les agents de la police municipale qui sont investis dans leurs missions depuis le début de cette crise et exécutent un travail de terrain remarquable auprès des populations.

Je veux aussi encourager les Meyrarguais à poursuivre les efforts dont chacun a su faire preuve jusqu'à présent, malgré les mesures sanitaires imposées. Nous devons tous faire preuve de responsabilité, garder nos distances et appliquer les gestes barrières. En vous protégeant, vous protégez aussi les plus fragiles d'entre nous, vous contribuez à ralentir la propagation du virus, vous facilitez la réouverture des enseignes et vous faites preuve de solidarité envers les personnes placées au premier rang de cette lutte contre la pandémie, tels que les personnels soignants. Cette solidarité, je vous encourage également à l'appliquer envers nos commerçants. Et je veux insister sur cette démarche : "Consommons local !" Nous devons tous soutenir les entreprises et les artisans meyrarguais en consommant auprès de nos commerces de proximité qui ont su s'adapter à cette situation complexe et dramatique pour certaines enseignes. Face à la souffrance inédite des acteurs de notre vie économique, bien que le gouvernement autorise la réouverture des commerces selon un protocole strict, la municipalité s'emploie à accompagner et à soutenir les commerces meyrarguais avec notamment la mise en place d'un système de "Click and collect", accessible via meyrargues.fr et l'organisation d'une loterie en partenariat avec Meyrargues Animations et les commerçants meyrarguais.

Par ailleurs, en ces temps difficiles, la municipalité a souhaité lancer un concours d'illuminations de Noël qui permettra aux Meyrarguais de faire scintiller la commune et de mettre un peu de lumière et de chaleur en cette période de fêtes de fin d'année singulières, empreinte d'anxiété et de morosité. N'hésitez pas à vous inscrire sur meyrargues.fr.

Enfin, nous avons choisi de fournir à tous les Meyrarguais deux masques par foyer en tissu lavables (aux normes Afnor), que vous trouverez avec votre supplément, dans une enveloppe cachetée, ainsi que, comme chaque année, un agenda de poche fourni par la municipalité, grâce à la contribution d'entrepreneurs locaux.

le vous remercie et reste à votre écoute.

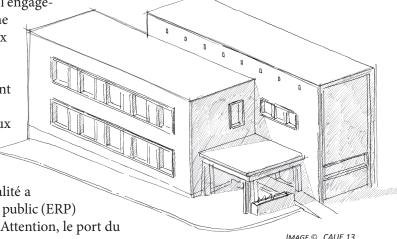
Fabrice Poussardin Maire de Meyrargues

# La continuité du service public est assurée

Rien n'est évident en période de crise sanitaire telle que celle que nous vivons actuellement. Néanmoins, grâce au dévouement et à l'engagement des agents municipaux, la municipalité maintient une continuité du service public. Elle répond aux questions, aux besoins, et assure des services essentiels tels que :

- L'accueil des enfants dans les écoles et au centre de loisirs
- Le portage des repas pour les personnes âgées ne pouvant plus fréquenter le foyer
- Le nettoyage et l'entretien des espaces publics et les travaux de maintenance par les services techniques
- Le ramassage des déchets encombrants...

À la suite de la prescription des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la municipalité a été dans l'obligation de fermer les établissements recevant du public (ERP) et de moduler l'ouverture de certains services municipaux. Attention, le port du masque est obligatoire dans les espaces publics dès 11 ans.



Afin de préserver la santé des agents et de vous tous, nous vous demandons, si vous pouvez obtenir les renseignements par téléphone, d'éviter de vous déplacer jusqu'en mairie. Restez informés sur meyrargues.fr suivez le "Fil info Covid" et téléchargez l'attestation de déplacement. Renseignements : contact@meyrargues.fr

#### L'accueil est ouvert et les services municipaux reçoivent uniquement sur rendez-vous

Le service d'accueil du public est ouvert aux horaires habituels. Un protocole sanitaire doit être respecté, notamment sur le nombre de personnes accueillies simultanément, et le port du masque est obligatoire.

→ 04 42 57 50 09 - accueil@meyrargues.fr - lundi-mardi-jeudi : 8h à 12h - le mercredi et vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Tous les services municipaux sont ouverts, uniquement sur rendez-vous.** Concernant les arrêtés de voirie, les demandes peuvent être effectuées par email (archives@meyrargues.fr) ou déposées dans la boîte aux lettres de la mairie. Les services techniques effectuent leurs missions habituelles (Contact : 04 65 15 35 23).

#### Les permanences du service urbanisme

- Architecte des bâtiments de France, suspendues pour le moment.
- Architecte conseil du CAUE : le jeudi matin tous les 15 jours, sur rdv auprès du service urbanisme.
- Sandra Thomann, adjointe à l'Urbanisme : sur rdv auprès du service urbanisme. → sandra.thomann@meyrargues.fr

#### Centre de loisirs, crèches et salles communales

- ► Le centre de loisirs reste ouvert. Le centre de loisirs est ouvert selon un protocole sanitaire. Tous les renseignements sur meyrargues.fr (planning des activités, inscriptions...). → Contact: 06 29 21 30 64 centre de loisirs@meyrargues.fr
- ► **Crèches.** La micro-crèche le "Jardin des sens" et la crèche "La Farandole" sont ouvertes et accueillent les enfants selon un protocole sanitaire. → 04 42 63 47 52 lafarandole@lamut.fr
- ► Salles communales. Les établissements recevant du public (ERP) sont fermés, au moins jusqu'au 15 décembre (restez informés sur meyrargues.fr). Les rassemblements sont interdits dans les endroits clos. Les particuliers peuvent toutefois réserver leurs salles sur meyrargues.fr (pour la période après le 20 janvier) et la municipalité se prononcera selon l'évolution de la situation sanitaire. → 04 42 63 47 03 06 16 82 13 88 gymnase@meyrargues.fr

#### RENSEIGNEMENTS

Police municipale :
04 42 57 58 22 - police@meyrargues.fr
État civil :
04 42 57 58 11- etat.civil@meyrargues.fr

Urbanisme : 04 42 57 58 12 - urbanisme@meyrargues.fr

Archives-arrêté de voirie : 04 42 57 58 13 - archives@meyrargues.fr

Communication:
04 65 15 25 21 - bim@meyrargues.fr

Médiathèque : 04 42 67 40 98 - mediatheque@meyrargues.fr

# Une veille auprès des populations isolées et fragiles

► Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS est ouvert, uniquement sur rendez-vous. Les permanences habituelles (PLIE, mission locale, MSAP, conciliateur de justice, ADAR...), sont également maintenues, uniquement sur rendez-vous, pour les organismes qui peuvent les assurer. Un registre, à l'image de celui qui existe en cas d'alerte canicule, a été mis en place par la municipalité pour veiller sur les populations sensibles. Les personnes âgées, fragiles et isolées sont invitées à se faire recenser auprès du CCAS.





Toutes les activités qui se déroulaient habituellement au foyer sont suspendues et l'établissement est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les repas sont acheminés par voie de portage depuis le début du confinement. La municipalité prend en charge le coût du portage pour les personnes fréquentant habituellement le restaurant du foyer. Le prestataire qui assure le portage respecte toutes les mesures liées aux gestes barrières. Pour s'inscrire au portage de repas contacter le CCAS.

→ CCAS : 09 71 09 55 14 ou ccas.emploi@meyrargues.fr - Infos sur les permanences sur meyrargues.fr



UNE AIDE POUR LES SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE DE 2018

À titre d'exception, selon un arrêté du 19 novembre 2020, les sinistrés des communes non reconnues pour l'état de catastrophe naturelle sécheresse en 2018, tels que Meyrargues, devraient pouvoir bénéficier d'une aide financière de l'État. Renseignements : meyrargues.fr ou envoyer vos dossiers à assurances@meyrargues.fr

#### L'organisation des manifestations et des rassemblements reste complexe

- ▶ La cérémonie des voeux. Dans la situation sanitaire actuelle, il est pour l'heure difficile de prévoir l'organisation de la cérémonie des voeux à la population dans sa forme habituelle. Il est donc envisagé de réaliser une vidéo qui sera retransmise sur meyrargues.fr
- ▶ La cérémonie des nouveaux arrivants. Au vu des circonstances actuelles l'organisation de la cérémonie des nouveaux arrivants est compromise. Elle sera décalée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Vous pouvez néanmoins vous inscrire dès maintenant auprès de l'accueil de la mairie. Vous recevrez ensuite une invitation par email.
- → Inscriptions: 04 42 57 50 09 accueil@meyrargues.fr ou contact@meyrargues.fr

#### Plan communal de sauvegarde (PCS): les Meyrarguais appelés à s'inscrire

La commune procède actuellement à une mise à jour de ses données et du répertoire de ses annuaires téléphoniques annexés à son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle invite donc vivement tous les Meyrarguais à se faire recenser via un formulaire en ligne sur meyrargues.fr afin de leur fournir des informations importantes en cas de catastrophe naturelle, technologique ou sanitaire. Ces données resteront strictement confidentielles et ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins commerciales ou publicitaires.

# Qu'est-ce que le Plan communal de sauvegarde ?

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil communal, dont peuvent disposer tous les maires, sous leur responsabilité, pour planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels (tremblement de terre, inondations...), technologiques ou sanitaires, comme l'épidémie que nous connaissons actuellement.

**Son but ?** Informer la population afin de prévenir et de la protéger.

Il se base sur le recensement des risques (présents et à venir, par exemple liés aux changements climatiques) et sur les moyens disponibles de la commune (communaux ou privés). Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques.



# La collecte des déchets est maintenue Les déchetteries du Pays d'Aix restent ouvertes





#### EN DÉCHÈTERIE, **ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES!**

Pour préserver votre sécurité et celle de nos agents, nous vous remercions d'adapter votre venue sur site en respectant les consignes suivantes :

Sur l'ensemble du site, respecter la règle de distanciation sociale et les gestes barrières.



- Attendre dans son véhicule que le gardien donne l'accord pour rentrer dans la déchèterie (un usager par benne et 3 véhicules maximum dans la déchèterie).
- Les enfants ne sont pas autorisés à sortir
- Une seule personne descend du véhicule, deux au maximum lorsque le déchet est trop volumineux ou lourd.
- Ne pas demander l'aide du gardien pour vider ses déchets dans la benne.
- Ramasser tout déchet tombé par terre.

ans le cadre des nouvelles mesures dues à la crise sanitaire, l'ensemble du service public de gestion des déchets du Pays d'Aix est assuré. Toutes les déchetteries du territoire restent ouvertes, selon les conditions habituelles, sans prise de rendez-vous. Toutefois pour que chacun puisse déposer ses déchets dans les meilleures conditions respectez les consignes : - Respectez les gestes barrières et

la distanciation sociale

- Portez un masque et éventuellement des gants pour toute manipulation sur la plateforme pour vous protéger et protéger les autres utilisateurs

- Préparez les chargements afin de faciliter et de diminuer au maximum les temps de manipulation sur les sites - Munissez-vous de votre attestation de déplacement en cochant "convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public" (sous réserve d'indication contraire par les services de l'État).

→ Pour consultez la liste des déchetteries du Pays d'Aix : www.agglo-paysdaix.fr/environnement/dechets/decheteries Informations relatives aux jours de passage et/ou services proposés, téléchargez l'application "Pays d'Aix tri"

#### LE SERVICE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants, effectuée par les services techniques continue de fonctionner. Le ramassage a lieu le lundi matin, sur rendez-vous obligatoirement, au plus tard le vendredi précédent, auprès de la mairie (04 42 57 50 09). Pour des raisons évidentes de respect et d'hygiène, nous vous demandons de sortir vos encombrants devant chez vous, le plus tard possible afin d'éviter la pollution visuelle. Ce service est réservé aux personnes qui n'ont pas de moyens de déplacement pour se rendre à la déchetterie.



# Inscrivez-vous au concours d'illuminations de Noël

"Illuminez votre cadre de vie !" : la municipalité lance un concours d'illuminations de Noël pour donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et scintillante. Ce concours va se dérouler du 16 décembre au 3 janvier. Il est gratuit, ouvert à tous les habitants de Meyrargues, dans trois catégories :

- Maisons individuelles (façades et jardins)
- Maisons de village et appartements individuels ou collectifs (façades, fenêtres et balcons)
- Commerces (vitrines et devantures)

Un jury composé des membres de la délégation Embellissement

du village récompensera les plus belles décorations. Nombreux lots et cadeaux pour les gagnants dans chaque catégorie, lors de la remise des prix autour du verre de l'amitié.

Les illuminations doivent être visibles depuis la voie publique entre 18h30 et 21h30, du 16 décembre au 3 janvier.

→ Inscriptions avant le 16 décembre sur meyrargues.fr ou auprès de l'accueil de la mairie.

Vous pouvez remplir le bulletin d'inscription en page 12 et le retourner auprès de l'accueil de la mairie.



# MeyDrive

# Votre livres-service à la médiathèque : système de prêts-retours



Je choisis ma formule : soit les documents de mon choix, soit une formule thématique (documents sélectionnés par la médiathèque) soit un panier surprise (pêle-mêle de coups de coeur).



Je réserve les documents sur le catalogue en ligne via meyrargues.fr ou je réserve auprès de la médiathèque :

soit par téléphone : 04 42 67 40 98

soit par email: mediatheque@meyrargues.fr



Je choisis mon jour et mon heure de retrait Retours seuls sur rendez-vous

Retrait des documents sur rendez-vous : après confirmation d'un horaire avec

les bibliothécaires.



Je rapporte mes documents et/ou Je récupère ma commande.

Je me présente à la médiathèque muni de ma carte de lecteur, à l'heure convenue. **Port du masque obligatoire.** 





L'ouverture au public avec accès direct aux collections dans des conditions de sécurité optimales pour les usagers est malheureusement encore impossible à ce jour. L'équipe de la médiathèque s'est mobilisée afin d'offrir un service de "prêts/retours" à distance : MeyDrive ; en adéquation avec le protocole sanitaire préconisé par le gouvernement. Pour le moment, l'accès à la médiathèque est autorisé uniquement pour un dépôt et un retrait de documents.

## "MEYDRIVE" : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Réservez les documents que vous souhaitez emprunter en amont, puis convenez d'un rendez-vous et effectuez le retrait de votre commande à la date et aux horaires convenus (accueil individuel). Le port du masque est obligatoire et le respect des gestes sanitaires en vigueur doit être observé.

#### COMMENT FAIRE ?

- → 1 / Consulter le catalogue en ligne et effectuer vos réservations sur : https://meyrargues-pom.c3rb.org/index.php
- → 2 / Contacter la médiathèque par téléphone ou email en précisant le titre et l'auteur des ouvrages souhaités

#### → 3 / Vous laisser surprendre en demandant :

- Une "formule à emporter" : composition thématique (Sushis et cie, Le bon vieux temps, Végan, Autour du monde, Fast read, Tutti quanti, Panier bio, Et demain, Pause café, Corps accords, Oxygène et antianxiogène).
- Un pêle-mêle ou panier surprise de 16 documents (4 romans, 4 magazines, 4 CD, 2 documentaires, 2 films).

Si vous souhaitez une sélection de documents, vous pouvez le spécifier lors de la prise de rendez-vous, en précisant vos attentes

#### JE CHOISIS MES JOURS ET HEURES DE RETRAIT

→ Le retrait des documents et les retours seuls s'effectuent uniquement sur rendez-vous, à l'horaire convenu avec les bibliothécaires.

**Pour les commandes par email :** avant de vous déplacer, assurez-vous d'avoir reçu un email de confirmation de la part des bibliothécaires.

#### JE RAPPORTE MES DOCUMENTS ET JE RÉCUPÈRE MA COMMANDE

Présentez-vous munis de votre carte de lecteur à la médiathèque au 17 cours, des Alpes. Vous serez reçus dans le hall d'entrée, à l'heure convenue, pour déposer vos documents empruntés avant de récupérer votre commande.

Livres-service de la médiathèque de Meyrargues :

17, cours des Alpes Commandes par téléphone : 04 42 67 40 98

ou par email: mediatheque@meyrargues.fr

Horaires pendant le confinement : Mardi : 16h-19h Mercredi: 9h30-12h30 / 16h-19h

Mercredi: 9h30-12h30 / 16h-19h Jeudi : 16h-19h - Vendredi : 9h30-12h30

Samedi: 9h30-12h30

# "Click and collect" pour les commerces meyrarguais

De nombreux commerces ont été malheureusement contraints, à nouveau, de tirer le rideau face à la pandémie. Bien que le gouvernement autorise à nouveau la réouverture des commerces, depuis le 28 novembre, selon un protocole sanitaire strict, et consciente des difficultés que ren-

contrent les acteurs de la vie économique, la municipalité a rapidement mis en place un formulaire de commande en ligne : "click and collect" accessible sur meyrargues.fr. Cet outil a été créé en partenariat avec les commerçants meyrarguais, afin de faciliter vos achats auprès des commerces de proximité de votre village. Par solidarité, la municipalité vous invite vivement à consommer local et à soutenir les acteurs économiques de votre village. Vous pouvez passer vos commandes dès maintenant et prévoir vos futurs achats. Les commerces comptent sur vous!

#### LA MUNICIPALITÉ ACCOMPAGNE ET INFORME LES COMMERÇANTS : TOUTE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE AVEC LA NEWSLETTER SPÉCIALE ENTREPRISES

La municipalité a mis en place un système de newsletter pour accompagner les entreprises et commerçants. Ils seront ainsi destinataires de toutes les dernières informations relatives à l'actualité économique, aux aides qui existent ou vont être instaurées de la part des diverses institutions... Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire sur meyrargues.fr en cliquant sur l'onglet "newsletter commerces", situé la page d'accueil du site de la commune.



# LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ACCOMPAGNE LES ARTISANS ET LES ENTREPRISES POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19



La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Aix Marseille Provence accompagne les artisans et les entreprises dans leurs démarches et leurs demandes d'aides pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Vous y trouverez toutes les informations concernant le protocole sanitaire de déconfinement pour les entreprises, des fiches pratiques, les mesures de soutien

et d'accompagnement, les aides existantes... Renseignez-vous!

Guichet permanent unique pour s'informer, comprendre, constituer un dossier : 04 91 39 34 79

ou email: urgencecovid19@ccimp.com - Page infos dédiée: ccimp.com/covid19

# Un fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 50 salariés

La CCI indique qu'un fonds de solidarité est proposé aux entreprises de moins de 50 salariés. Le formulaire est disponible depuis le 20 novembre dans l'espace particulier sur impots.gouv.fr et la demande doit être déposée au plus tard le 31 décembre 2020. Connectez-vous sur impots.gouv.fr

## L'Association des commerçants reprend du service et se mobilise

Face à l'urgence d'accompagner et de soutenir les commerces en souffrance, sachez que l'association des commerçants ACA-PL Meyrargues (Association des Commerçants, des Artisans et des Professions libérales) reprend du service, sous une nouvelle forme et avec un nouveau bureau. Dans un premier temps, il s'agit de répondre à une urgence liée à la situation sanitaire, notamment à l'approche des fêtes de fin d'année. Toutes les idées sont bienvenues et tous ceux qui souhaitent s'impliquer seront accueillis. En cette période où les perspectives économiques restent incertaines, "il est impératif de se mobiliser à l'approche de cette période de fêtes de fin d'année, indique le

porte-parole Patrick Gédéon. Nous nous engageons pour des actions de communication, d'animations et de jeux, par tous les moyens existants, afin de donner davantage de visibilité aux acteurs économiques meyrarguais. Nous souhaitons initier une nouvelle dynamique pour l'association des commerçants, des artisans et des professions libérales, l'ACAPL Meyrargues afin de recréer le lien entre nos commerces, nos artisans, les activités économiques et les habitants de la commune". L'objectif est de s'associer pour mieux défendre les intérêts des entreprises locales et des commerces du cœur de ville.

Contact: acaplmeyrargues@gmail.com

# Une loterie pour soutenir les commerces locaux

Si tous les commerces de proximité ont été impactés par cette crise sanitaire, certains d'entre-eux ont encore plus lourdement souffert car ils ont dû tirer le rideau et s'adapter à cette situation inextricable. Aussi pour soutenir ces commerces là et plus largement l'ensemble des acteurs économiques du village, Meyrargues Animations et la municipalité, en partenariat avec l'Association des commerçants ACAPL Meyrargues (lire page 8), organisent une loterie au profit des commerces locaux. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique globale qui vise à encourager les Meyrarguais à consommer local, notamment en cette période de fêtes de fin d'année.

#### COMMENT ÇA MARCHE?

Des billets de loterie seront distribués gratuitement dans les commerces meyrarguais. Chaque semaine un tirage au sort sera effectué. Il suffira de remplir ces bulletins et de les déposer dans les urnes mises à disposition pour bénéficier de lots ou de bons d'achats à faire valoir dans les commerces du village en difficulté.



- Les écoles

# Écoles : protocole sanitaire et plan Vigipirate

Face au protocole sanitaire imposé dans le cadre de la pandémie et à la mise en place du plan Vigipirate renforcé, la municipalité et toutes les parties prenantes ont travaillé pour instaurer un principe d'entrées, de sorties et d'accueil des enfants, spécifique. Le port du masque au sein des établissements scolaires est obligatoire à partir de 6 ans.

#### HORAIRES D'ENTRÉES ET DE SORTIES

#### Plan Vigipirate renforcé

#### À l'élémentaire :

**- Entrées :** par le portail du foyer de l'Âge d'or et sorties par le portillon situé avenue du Pré de Ville. Entrée : 8h30 - Sortie : 16h30

# L'entrée des élèves continue d'être effectuée sur deux lieux distincts :

- CP et CE1 : entrée vitrée de l'élémentaire
 - Toutes les autres classes : entrée par le portail de la cour de l'école.

#### À la maternelle :

- Entrées et sorties échelonnées : par le grand portail. Horaires d'entrées :

- Grande Section (GS): 8h20

- Moyenne section (MS): 8h30

- Petite section (PS): 8h40

#### Horaires de sorties

- 16h20 classe des TPS/PS Stéphanie Ferrando
- 16h25 classe des MS/GS Elodie Bonnacorsi
  - 16h30 classe des GS Amélie Thibault
  - 16h35 classe des PS/MS Sylvie Gascuel
- 16h40 classe des PS/MS Valérie Delalaing

#### LES GARDERIES ET L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Garderie maternelle et élémentaire : garderie du matin de 7h30 à 8h20. Pour les maternelles : à la maternelle. Pour l'élémentaire : dans les locaux du foyer de l'Âge d'or. Garderie du soir à 16h30 : sorties à 18h uniquement pour des raisons de surveillance et de sécurité.

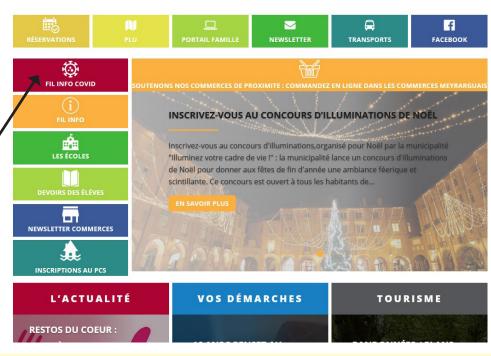
→ Contact écoles : élémentaire : 04 42 57 51 56. Maternelle : 04 42 57 53 22.
 Consultez toutes les infos actualisées ainsi que le protocole sanitaire sur meyrargues.fr

## Le site internet de la commune informe au quotidien

Dans le cadre de la crise sanitaire l'interface du site internet de la commune a été repensée pour vous permettre d'accéder plus facilement aux informations. Il est mis à jour quotidiennement et facilite ainsi vos démarches. Voici un tutoriel vous permettant de savoir où chercher l'information.

▶ Dans l'onglet "FIL INFO COVID-19" (en rouge), vous trouverez toute l'actualité liée au Covid, notamment les aides aux entreprises, ainsi que les informations sur les services municipaux, les écoles, le centre de loisirs, le foyer...

L'attestation de déplacement se trouve dans l'onglet "fil info covid" (en rouge). Vous pouvez la télécharger ou la remplir directement en ligne.



À l'aide des boutons qui se trouvent sur la page d'accueil du site, vous pourrez, entre autres, accéder aux inscriptions au Plan de sauvegarde communale (lire page 3), à l'actualité des services municipaux et des écoles, à la newsletter spéciale commerces et vie économique (lire page 8). > Connectez-vous sur www.meyrargues.fr



► Les infos à la UNE. La municipalité met à la Une les informations de premières importances, selon l'actualité. Vous trouverez ces éléments sous la forme d'images qui défilent, à deux endroits. Il suffit de cliquer pour en savoir plus et lire l'article.

▶ Dans l'onglet "LES ÉCOLES", vous trouverez toutes les informations relatives au protocole sanitaire, au plan Vigipirate, aux entrées et sorties, aux garderies... Vous trouverez également les renseignements et les formulaires d'inscriptions et de modification d'inscriptions à remplir en ligne ou à télécharger, concernant le restaurant scolaire, les garderies et l'étude surveillée.



### Abonnez-vous à la newsletter de la commune

La municipalité offre la possibilité de s'abonner à une newsletter. Cette lettre d'informations, envoyée de façon hebdomadaire, vous révèle les dernières actualités et vous rappelle ce qui aurait pu vous échapper.

Pour s'inscrire et en être destinataire, il suffit de cliquer sur le bouton situé en haut de la page d'accueil et de remplir les, champs.



#### N'ATTENDEZ PLUS POUR DÉCOUVRIR LA PAGE OFFICIELLE FACEBOOK DE LA MAIRIE



▼ Un onglet "FACEBOOK" pour accéder directement à la page. Face à la situation actuelle, les réseaux sociaux sont particulièrement utilisés. La page Facebook de la mairie regorge de nombreuses informations qui touchent tous les domaines et permet de partager les articles plus largement. Cette page est officielle. Elle est donc une source sûre. Attention toutefois aux réseaux sociaux en général qui peuvent parfois véhiculer des informations erronées. On peut accéder à cette page via le site de la mairie, en cliquant sur l'onglet situé sur la page d'accueil.

www.facebook.com/mairiedemeyrargues/







#### RESTEZ CONNECTÉS AU PANNEAU LUMINEUX

Le nouveau système, installé pour le panneau lumineux d'informations offre la possibilité à tous d'installer l'application "Centolive". Elle permet de consulter les informations qui défilent sur le panneau d'affichage (situé devant la mairie), directement depuis son mobile. Restez connectés où que vous soyez!



Donnez aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et scintillante!

NOM :	GRATUIT
PRENOM :	
ADRESSE EXACTE :	
MUMERO TELEPHONE :	
EMAIL :	
CHOISIR SA CATEGORIE EN COCHANT LA CAS	E CORRESPONDANTE :
□ VITRINES / PAS DE PORTE / COMMERCES	***
☐ MAISON VILLAGE	MOMBREUX LOTS À GAGNER
☐ MAISON INDIVIDUELLE	WE CMBREUX LUTE
APPARTEMENTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS	***
(lordins, foçodes, fenêtres, bolcons, partes d'entrée)	

